

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 24 Juin 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-06-24-13

<p>Date de la convocation 18/06/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23 Présentes : 18 Représentés : 1 Absents : 4</p>	<p>Étaient présents Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ,</p> <p>Étaient représentés : Madame Karine PAGEAU par Monsieur Paulo MARCELO,</p> <p>Était absents : Madame Catherine WANTIEZ, Madame Anne-Marie LATEUR, Monsieur Sébastien VILLAIN, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE,</p>
<p>OBJET : Finances Budget principal 2021 Association Subvention</p>	<p>Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Un comité des fêtes vient d'être créé. Comme toutes associations, des démarches administratives sont obligatoires et payantes (comme la publication au JO, les assurances, etc.). C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention de démarrage de 400 € afin de couvrir le paiement de ces premiers frais d'administration.</p> <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'attribuer une subvention de 400 € - Dit que les crédits budgétaires seront prévus <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p align="right">Le Maire, Pierre DURAND</p> 